

# **CENTRE DES JEUNES D'ETOY**

**SALLE POLYVALENTE - POUR LES 10-17ANS**



**Les animateurs vous y attendent pour :  
des jeux, du sport, des repas, des sorties et  
des occasions de faire plein de rencontres !**

## ***HORAIRES D'OUVERTURE***

### **Accueil de midi :**

**lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30**

### **Après l'école :**

**Les mercredis de 14h à 18h**

**Les jeudis de 16h à 19h**

**Les vendredis de 16h à 20h**

**Et les samedis de 14h à 18h**

Informations et renseignements : Jean-Philippe Gay - 079.774.83.52  
Cédric Delétra - 078.661.06.04

## DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2011



<b>Relâches 2011</b>	du vendredi 25 février 2011 au lundi 7 mars 2011
<b>Printemps 2011</b>	du vendredi 15 avril 2011 au lundi 2 mai 2011
<b>Eté 2011</b>	du vendredi 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au lundi 22 août 2011
<b>Automne 2011</b>	du vendredi 14 octobre 2011 au lundi 31 octobre 2011
<b>Hiver 2011– 2012</b>	du vendredi 23 décembre 2011 au lundi 9 janvier 2011

## CENTRE D'ANIMATION POUR LA JEUNESSE

### **Centre d'Aubonne, ouverture :**

- Lundi, Mardi, Jeudi de 11h30 à 14 h30
- Mercredi de 14h00 à 18h00
- Jeudi de 16h00 à 19h00
- Vendredi de 11h30 à 14h30 et 16h00 à 20h00
- Samedi de 14h00 à 18h00

### **Activités :**

Ateliers créatifs, cuisine, billard

Discussions, Internet, play station, ping-pong, soirée film etc ...

Programme sur le site internet : [www.centre-animation.net](http://www.centre-animation.net)

Email : [animateur@sefanet.ch](mailto:animateur@sefanet.ch)

**Adresse : Château d'Aubonne / 079.434.25.75**

## LES CADETS DE ST-PREX

Les cadets de St-Prex organisent des activités tous les samedis après-midi pour les enfants de 6 à 14 ans.

Jeux en plein air, bricolages et camaraderie en sont les thèmes principaux.

Chaque été un camp, sous tentes, est organisé avec animations, feux de camp, jeux de pistes et plein d'autres occupations.

De plus de nombreux week-end à thèmes ont lieu durant l'année.

Pour tous renseignements merci de contacter :  
M. Xavier **Karlen** au 079/351.19.92



## PROTECTION DE LA JEUNESSE

Nous nous permettons de vous rappeler notre règlement de police art. 20 qui stipule :

Il est interdit aux enfants de moins de 15 ans révolus ainsi qu'à ceux qui ne sont pas libérés de la scolarité obligatoire :

1. de fumer et de consommer des boissons alcooliques
2. de sortir seuls le soir après 22h00

## VANDALISME

Les autorités sont confrontées aux problèmes récurrents d'actes de vandalisme et d'incivilité. Le bâtiment de l'administration communale, le mobilier urbain et le collège font l'objet de déprédations dommageables et coûteuses. Bien entendu, votre Municipalité a pris toutes les mesures nécessaires afin de découvrir les auteurs de ces actes. Néanmoins, nous comptons sur toute la population et demandons à chacun de respecter et faire respecter les biens d'autrui.